



# CARTE

## Génération by Société Générale



[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)



---

## PRATIQUE

Enregistrez ces numéros dans le répertoire de votre téléphone portable

---



## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# Les numéros indispensables

---

Pour profiter pleinement de votre carte et de ses services, voici tous les numéros importants :

Perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte :  
**blocage 24h/24 - 7 j/7** | **09 69 39 77 77<sup>(1)</sup>**

Fonctionnement de votre carte | **09 69 39 33 39<sup>(1)</sup>**

Assurances de votre carte | **0 810 81 14 08<sup>(2)</sup>**

---

(1) Appel non surtaxé.

(2) Numéro AZUR - Prix d'un appel local.



# Guide très pratique

---

Vous venez de prendre possession de **votre nouvelle carte Génération by Société Générale.**

Vous découvrirez dans ce guide pratique des conseils pour l'utiliser efficacement et profiter pleinement des services et avantages dont elle vous fait bénéficier. Nous vous invitons à le lire attentivement et à le conserver.

Vous vous interrogez sur un point précis ? Consultez la notice d'information située à la fin de ce guide ou les conditions générales de fonctionnement de votre carte, remises avec celle-ci.



## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# Sommaire

---

### Premiers conseils d'utilisation

- 4 LA PRISE EN MAIN DE VOTRE CARTE
- 5 VOTRE CARTE NE FONCTIONNE PLUS
- 5 VOUS NE VOUS SOUVENEZ PLUS DE VOTRE CODE
- 6 VOTRE CARTE EST PERDUE,  
VOLÉE OU UTILISÉE FRAUDULEUSEMENT
- 7 VOTRE RESPONSABILITÉ

### Vos opérations courantes

- 8 RETRAITS D'ESPÈCES

### Vos garanties

- 10 SÉCURITÉ CARTE
- 11 SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE

### Annexe

- 13 NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT D'ASSURANCES

# Premiers conseils d'utilisation...

---

## La prise en main de votre carte

1

### **VOTRE CARTE EST PERSONNELLE**

Ne la prêtez à personne.

2

### **VOTRE CARTE EST PRÉCIEUSE**

Conservez-la dans votre portefeuille ou votre porte-carte pour protéger la puce des contacts avec le métal (clés, pièces...).

3

### **VOTRE CODE EST SECRET, TOTALEMENT SECRET**

Mémo­ri­sez-le et détrui­sez le docu­ment sur lequel votre code vous a été adressé. Personne ne peut vous le demander : ni les services de police ou d'assurance, ni le Centre d'opposition, ni même les services Société Générale.

4

### **VOTRE CARTE EST VALABLE JUSQU'À VOTRE MAJORITÉ**

Vous pouvez l'utiliser jusqu'au dernier jour du mois indiqué sur la carte après la mention "expire fin".

À votre majorité, votre carte sera annulée automatiquement.

Votre Conseiller vous proposera alors une nouvelle carte Société Générale adaptée à vos besoins.



## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---

### Votre carte ne fonctionne plus

Si vous ne pouvez plus retirer d'espèces avec votre carte, allez dans une agence Société Générale qui fera immédiatement un diagnostic (piste démagnétisée...).

Si votre carte rencontre un problème technique, l'agence vous la réparera ou vous en commandera une nouvelle.

### Vous ne vous souvenez plus de votre code

Si vous avez oublié votre code secret, contactez votre agence. Votre code sera réédité et adressé à votre domicile<sup>(1)</sup>.



(1) Consultez la dernière brochure "Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers", disponible en agence et sur le site [www.societegenerale.fr](http://www.societegenerale.fr)

# Premiers conseils d'utilisation...

---

## Votre carte est perdue, volée ou utilisée frauduleusement

Vous ou l'un de vos parents devez :

- 1 | **Téléphonez** immédiatement au Centre d'opposition Société Générale pour bloquer votre carte :  
**09 69 39 77 77<sup>(1)</sup>** (24 h/24 - 7 j/7)  
**ou au 39 33<sup>(2)</sup>**  
 ou contactez votre Conseiller en agence.
- 2 | **Notez le numéro de référence opposition** qui vous sera communiqué après confirmation de votre mise en opposition (il peut vous être utile en cas de déclaration d'opérations frauduleuses).
- 3 | Si votre carte est utilisée frauduleusement :
  - contestez la ou les opérations que vous n'avez pas effectuées **en complétant le kit réclamation carte**, disponible sur le site [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr) rubrique "Services d'urgence".
  - **déclarez** le sinistre à l'assureur en téléphonant au :  
**0 810 81 14 08<sup>(3)</sup>**

---

Dès que vous ou l'un de vos parents avez demandé le blocage de votre carte, **une nouvelle carte est automatiquement refabriquée<sup>(4)</sup>**. Son code secret reste inchangé, sauf si vous demandez à le modifier. Votre nouvelle carte est envoyée sous 3 jours ouvrés à votre domicile ou dans votre agence, selon les conditions spécifiées dans votre contrat. En cas de changement de code secret, votre carte est envoyée en agence et le code secret à votre domicile.

(1) Appel non surtaxé.

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/01/2015 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.

(3) Numéro Azur – prix d'un appel local.

(4) Consultez la dernière brochure "Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers", disponible dans votre agence et sur le site [www.societegenerale.fr](http://www.societegenerale.fr)





## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# Votre responsabilité

Dès que vous avez fait la demande de blocage de la carte, votre responsabilité financière est totalement dérogée pour toutes les opérations réalisées par des tiers.

Les conditions dans lesquelles les opérations effectuées avant le blocage de la carte peuvent vous être remboursées sont décrites dans les conditions générales de fonctionnement de votre carte.

N'oubliez pas que **vos réclamations doivent être effectuées sans tarder.**

### ATTENTION

Si votre carte est retenue dans un distributeur de billets, demandez immédiatement son blocage.



# Vos opérations courantes

---

## Retraits d'espèces

**Vous pouvez retirer gratuitement des espèces dans tous les distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord en France.**



### **UNE CAPACITÉ DE RETRAIT PERSONNALISÉE**

Vos parents définissent avec votre Conseiller le plafond de retrait qui vous convient jusqu'à 3 050 € par période de 7 jours, sans toutefois dépasser :

- **460 € par jour,**
- et le solde disponible sur votre compte\*.

---

### **ASTUCE**

Quand vous faites un retrait dans un distributeur de billets Société Générale, demandez un ticket : le solde de votre compte y est inscrit.

---



\* Pour un Livret A, nécessité de maintenir un solde créditeur d'un minimum de 15 € (10 € pour un Compte Sur Livret) pour éviter sa clôture.



## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### > DES RETRAITS CONTRÔLÉS

À chaque retrait, un contrôle systématique est effectué pour vérifier que vos plafonds de retraits ne sont pas dépassés et que le solde de votre compte est suffisant.

Vos retraits sont débités sur votre compte au jour le jour.

### BON À SAVOIR

Tous vos retraits sont gratuits dans les distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord en France.



# Vos garanties

---

## Sécurité Carte et Téléphone Mobile :

**0 810 81 14 08<sup>(1)</sup>**

(du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 17h)

**Avec les garanties incluses dans votre carte Génération by Société Générale, vous êtes couvert en cas de vol de votre carte et de votre téléphone mobile.**



### **SÉCURITÉ CARTE <sup>(2)</sup>**

En cas de perte ou de vol de votre carte, si votre carte a été utilisée frauduleusement, la garantie Sécurité Carte vous rembourse les pertes pécuniaires non couvertes par la banque, à savoir les retraits effectués avant la demande de blocage, dans la limite de 150 €.

---

(1) Numéro Azur – prix d'un appel local.





## CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---



### > | **SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE** <sup>(2)</sup>

En cas de vol de votre téléphone mobile, la garantie Sécurité Téléphone Mobile vous rembourse le prix des communications effectuées frauduleusement avant la mise en opposition de votre carte SIM, dans les 48 heures suivant la date et l'heure du vol, et dans la limite de 150 € par sinistre et par an.

---

(2) Selon les dispositions contractuelles prévues dans la notice d'information présentée en annexe du guide.





CARTE GÉNÉRATION  
BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

## NOTICE D'INFORMATION

# Annexe

Conditions générales  
du contrat d'assurances.



# NOTICE D'INFORMATION DES ASSURANCES INCLUSES DANS LA CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LES GARANTIES DE L'ASSURANCE RÉSULTENT DU CONTRAT SUIVANT : SÉCURITÉ CARTE / SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE N° 2.200.877 SOUSCRIT AUPRÈS AIG EUROPE LIMITED, SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 197 118 478 LIVRES STERLING, IMMATRICULÉE EN ANGLETERRE ET AU PAYS DE GALLES SOUS LE NUMÉRO 01486260. SIÈGE SOCIAL : THE AIG BUILDING, 58 FENCHURCH STREET, LONDON EC3M 4AB, UNITED KINGDOM. SUCCURSALE POUR LA FRANCE TOUR CB21 - 16 PLACE DE L'IRIS 92400 COURBEVOIE. RCS NANTERRE 752 862 540. CE CONTRAT D'ASSURANCE A ÉTÉ SOUSCRIT PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ SUSMENTIONNÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE GRAS SAVOYE S.A. DOMICILIÉE 2 À 8 RUE ANCELLE - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, SOCIÉTÉ DE COURTAGE EN ASSURANCE INSCRITE À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 07 001 707 ET PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN SA QUALITÉ D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCES INSCRITE À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO.07 022 493. L'IMMATRICULATION À L'ORIAS DE CES ENTREPRISES PEUT ÊTRE VÉRIFIÉE SUR LE SITE WWW.ORIAS.FR ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE CONFORMES AUX ARTICLES L 512-6 ET L 512-7 DU CODE DES ASSURANCES. AIG EUROPE LIMITED EST AGRÉÉE ET CONTRÔLÉE PAR LA FINANCIAL SERVICES AUTHORITY, 25 THE NORTH COLONNADE, CANARY WHARF, LONDON E14 5HS, UNITED KINGDOM. LA COMMERCIALISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE EN FRANCE PAR LA SUCCURSALE FRANÇAISE D'AIG EUROPE LIMITED EST SOUMISE À LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE APPLICABLE. GRAS SAVOYE ET LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SONT SOUMISES AU CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION, 61 RUE TAITBOUT 75436 PARIS CEDEX 09.

## 1. DÉFINITIONS AU SENS DU CONTRAT SOUSCRIT

**Assuré** : vous-même, détenteur d'une carte Génération by Société Générale, carte de retrait délivrée par Société Générale.

**Carte Génération by Société Générale** : carte de retrait délivrée par Société Générale et rattachée à votre compte courant, votre Livret Jeune, votre Livret A ou votre Compte sur Livret ouvert à Société Générale.

**Tiers** : toute personne autre que vous, vos ascendants ou collatéraux.

## 2. LES GARANTIES

### 2.1 SÉCURITÉ CARTE OBJET DE LA GARANTIE :

Vous rembourser les pertes pécuniaires que vous subissez en cas d'opérations de retrait effectuées frauduleusement par un tiers à l'aide de votre carte Génération perdue ou volée pendant la durée de votre adhésion, dans la mesure où ces opérations frauduleuses sont effectuées entre le moment de la perte ou du vol et l'envoi, par la Société Générale, de la lettre vous accusant réception de votre demande de mise en opposition ou de celle de votre représentant légal.

#### IMPORTANT :

**Vous devez prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de votre carte Génération qui est rigoureusement personnelle.**

Vous devez tenir le code confidentiel de votre carte Génération absolument secret, ne pas communiquer ce code à qui que se soit, pas même à un membre de votre famille et ne pas l'inscrire sur votre carte ou sur un autre document.



## EXCLUSIONS :

### ■ Exclusion spécifique à la Sécurité carte :

Les pertes pécuniaires consécutives au vol ou à la perte de la carte Génération dont vous êtes titulaire et que vous avez confiée à une autre personne en vue de son utilisation

### ■ Exclusions communes à toutes les garanties :

- Faute intentionnelle ou dolosive de votre part ou de la part d'un de vos proches (ascendant, beaux-parents, collatéraux, demi-frère, demi-sœur),
- Guerre civile ou étrangère,
- Embargo, confiscation, capture ou destruction, par ordre d'un gouvernement ou d'une autorité publique,
- Désintégration du noyau atomique ou rayonnement ionisant.

## MONTANT DE LA GARANTIE (PAR ASSURÉ) :

### 150 euros par sinistre et par an.

Toutes les opérations frauduleuses commises à la suite d'une même perte ou d'un même vol constituent un seul et même sinistre.

**Territorialité : monde entier.**

## EN CAS DE SINISTRE :

Sous peine de déchéance (sauf cas fortuit ou de force majeure), vous ou votre représentant légal devez, dès que vous constatez la perte ou le vol de votre carte de retrait :

- faire immédiatement opposition auprès de Société Générale,
- en cas de vol de votre carte Génération by Société Générale : faire le plus rapidement possible un dépôt de plainte auprès des autorités de police compétentes.

Dès que vous ou votre représentant légal constatez sur votre relevé de compte le débit des opérations effectuées frauduleusement à l'aide de votre carte Génération by Société Générale perdue ou volée, vous devez :

- déclarer le plus rapidement possible le sinistre à **Gras Savoye en téléphonant au 0810 81 14 08 (n° AZUR, prix d'un appel local)**,
- faire le plus rapidement possible un dépôt de plainte pour utilisation frauduleuse, s'il s'agit d'une perte.

## DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ :

Le montant de l'indemnité est calculé sur la base des éléments suivants que vous devez fournir à Gras Savoye :

- en cas d'utilisation frauduleuse de votre carte Génération by Société Générale : copie de la lettre de Société Générale vous accusant réception de votre demande d'opposition,
- en cas de perte ou de vol de votre carte Génération by Société Générale : copie du dépôt de plainte,
- copie de votre relevé de compte bancaire attestant les montants frauduleusement débités avec votre carte Génération by Société Générale,
- copie du ou des courriers, envoyés par Société Générale, reprenant le montant des opérations frauduleuses laissées à votre charge par les services cartes ou monétiques, en application des conditions générales des cartes bancaires,
- un expert ou un enquêteur pourra être missionné par AIG Europe pour apprécier les circonstances du sinistre et procéder à l'évaluation du montant de votre indemnité.

## 2.2 SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE

### OBJET DE LA GARANTIE :

En cas de vol de votre téléphone mobile : vous rembourser le prix des communications effectuées frauduleusement par un tiers, dans la mesure où les communications frauduleuses ont été effectuées avant l'enregistrement de la demande de mise en opposition de la carte SIM et dans les 48 heures qui suivent la date et l'heure du vol.

## EXCLUSIONS :

Exclusions communes à toutes les garanties prévues pour la garantie Sécurité Carte.

## MONTANT DE LA GARANTIE (PAR ASSURÉ) :

**150 euros par sinistre et par an.**

**Territorialité : monde entier.**

## EN CAS DE SINISTRE :

Sous peine de déchéance (sauf cas fortuit ou de force majeure), vous ou votre représentant légal devez, dès que vous constatez le vol de votre téléphone mobile :

- faire immédiatement opposition pour votre carte SIM auprès de votre opérateur,
- faire un dépôt de plainte pour vol, le plus rapidement possible,
- dès que vous ou votre représentant légal constatez les communications effectuées frauduleusement par un tiers, le déclarer le plus rapidement possible à **Gras Savoye en téléphonant au 0810 81 14 08 (n° AZUR, prix d'un appel local)**.

## DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ :

Le montant de l'indemnité est calculé sur la base des éléments suivants que vous devez fournir à Gras Savoye :

- copie du dépôt de plainte,
- lettre de confirmation de la mise en opposition de votre carte SIM, facture détaillée des communications frauduleuses et/ou tout justificatif de rechargement (relevé bancaire, facturette, ticket de caisse ou justificatif de la part de votre opérateur mobile) pour les cartes prépayées le cas échéant.

Un expert ou un enquêteur pourra être missionné par AIG pour apprécier les circonstances du sinistre et procéder à l'évaluation du montant de votre indemnité.

## 3. DISPOSITIONS DIVERSES

### 3.1 PAIEMENT DES INDEMNITÉS

Les indemnités versées au titre de la garantie Sécurité Carte ou Sécurité Téléphone Mobile sont remboursées par chèque à votre nom, détenteur de la carte de retrait Génération, dans les 15 jours qui suivent la réception, par Gras Savoye, de l'ensemble des pièces justificatives du sinistre ou, en cas d'expertise ou d'enquête, du rapport de l'expert ou de l'enquêteur.

### 3.2 EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

Les garanties du présent contrat prennent effet à la date de mise en vigueur de votre carte Génération.

Elles prennent fin en cas de cessation de votre contrat carte Génération ou en cas de résiliation du contrat souscrit par la Société Générale (tel qu'il est référencé en en-tête de la présente notice). Dans ce dernier cas, la Société Générale vous en informera par écrit au plus tard 2 mois avant la date de résiliation.

### 3.3 SUBROGATION

Conformément à l'article L 121-12 du Code des Assurances :

pour les garanties Sécurité Financière et Sécurité Téléphone Mobile : AIG est subrogée jusqu'à concurrence de l'indemnité versée par elle, dans vos droits et actions contre le tiers responsable du sinistre.

### 3.4 PRESCRIPTION

Toute action dérivant du Contrat d'assurance est prescrite par 2 (deux) ans à compter de l'événement qui y donne naissance. La prescription peut notamment être interrompue par la désignation d'un expert à la suite d'un Sinistre, ou par l'envoi - par l'Assureur ou l'Adhérent/ Assuré à l'autre partie - d'une lettre recommandée avec avis de réception (Articles L 114-1, L 114-2 et L 114-3 du Code des assurances).

Article L 114-1 du Code des assurances :

Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court :

1° En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;

2° En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là. Quand l'action de l'assuré contre l'assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

Article L 114-2 du Code des assurances :

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'assureur à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à l'assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Article L114-3 du Code des assurances :

Par dérogation à l'Article 2254 du Code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

### 3.5 RELATIONS CONSOMMATEURS

En cas d'insatisfaction relative à la conclusion ou à l'exécution du présent, l'Assuré peut contacter Gras Savoye. Si la réponse donnée ne satisfait pas l'Assuré, ce dernier peut écrire à l'Assureur à l'adresse suivante : AIG – Service Clients – Tour CB21 – 92040 Paris La Défense Cedex. LA demande devra indiquer le n° de contrat, et préciser son objet. La politique de l'Assureur en matière de satisfaction client est disponible sur son site à l'adresse suivante : <http://www.aig.com>.

L'Assureur s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, il accusera réception dans ces 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande. Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par l'Assureur, vous pourriez demander l'avis du médiateur de la FFSA, dont les coordonnées sont les suivantes : Le Médiateur de la FFSA – BP 290 – 75425 Paris cedex 09 – Fax : 01 45 23 27 15 – Mail : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). La « charte de la médiation » de la FFSA est disponible sur le site <http://www.ffsa.fr>.

### 3.6 INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données à caractère personnel recueillies par l'Assureur sont collectées afin de permettre la souscription ainsi que la gestion des contrats et des sinistres par les services de l'Assureur. Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux mandataires de l'Assureur, à ses partenaires, prestataires et sous-traitants pour ces mêmes finalités et peuvent être transférées en dehors de l'Union Européenne. Afin d'assurer la sécurité et la protection adéquate des données à caractère personnel, ces transferts ont été préalablement autorisés par la CNIL et sont encadrés par des garanties, notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes des personnes concernées peuvent être exercés en contactant l'assureur à l'adresse suivante : AIG Service Clients Tour CB21 - 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex en joignant leur référence de dossier ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité. Elles peuvent également s'opposer, par simple lettre envoyée comme indiqué ci-dessus, à ce que leurs données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection commerciale. La politique de protection des données personnelles de l'Assureur est accessible sur son site à l'adresse suivante : <http://www.aig.com/fr-protection-des-donnees-personnelles>

# En savoir plus...

---

[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)



Banque & Assurances

Société Générale S.A. au capital de 1 007 625 077,50 EUR. Siège social à Paris, 29 bd Haussmann, 75009 PARIS - 552 120 222 R.C.S. Paris - GTPS/GPS/PPC, 75886 Paris Cedex 18. Crédits photos : IT Stock/Photononstop - Getty Images : © 44676.000000, © Dan Dalton, © Jakob Helbig, © Stockdisc - Corbis : © S. Hammid - Fotolia : © iceteaimages - Studio Société Générale - Réf. : (K) 710455 - 09/2015.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.